



Diffusion restreinte

AS/Soc/Enf (2022) 05rev
15 septembre 2022
Fsocdocenf05rev_2022

**Commission des questions sociales, de la santé
et du développement durable**

Sous-commission sur les enfants

**Mandat du / de la Rapporteur(e) général(e) sur la participation
des enfants**

Dénomination : Rapporteur(e) général(e) sur la participation des enfants

Durée : un an renouvelable, maximum deux ans

Objet : il est du devoir du / de la Rapporteur(e) général(e) sur la participation des enfants de promouvoir le développement de mécanismes durables pour la participation des enfants à l'Assemblée parlementaire.

Responsabilités : le / la Rapporteur(e) général(e) contribue à garantir que l'Assemblée consulte les enfants dans la préparation des rapports de l'Assemblée qui les concernent, notamment en ce qui concerne les droits consacrés par la Convention européenne des droits de l'homme (STE n° 005), la Charte sociale européenne (révisée) (STE n° 163), la Convention pour la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels (STCE n° 201, « Convention de Lanzarote »); la Convention sur la lutte contre la traite des êtres humains (STCE n° 197); la Convention sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (STCE n° 210, « Convention d'Istanbul »); et la Convention sur la cybercriminalité (STE n° 185, « Convention de Budapest »).

Le/la Rapporteur(e) général(e) encourage la participation d'enfants d'origines diverses et donc représentatifs de nos sociétés; il/elle veille à ce que cette participation soit facilitée de manière appropriée et dans le respect des procédures de protection de l'enfance, par exemple par des consultations écrites, la participation à des auditions, des groupes de discussion et des réseaux parlementaires, et en donnant aux enfants une voix dans le débat sur les rapports de l'Assemblée, par exemple en invitant un représentant des enfants à prendre la parole lors du débat sur le rapport en séance plénière ou au sein de la Commission permanente. Le/la Rapporteur(e) général(e) veille à ce que les enfants reçoivent des informations sur la manière dont leurs contributions ont été utilisées et sur l'impact qu'elles ont pu avoir. Dans ce contexte, le/la Rapporteur(e) général(e) accorde une attention particulière à la participation des enfants en situation de vulnérabilité.

Le / la Rapporteur(e) général(e) soutient également la participation des enfants aux travaux du Réseau des parlementaires de référence pour un environnement sain.

En outre, le rôle du / de la Rapporteur(e) général(e) comprend :

- un soutien à la mise en œuvre de la Stratégie du Conseil de l'Europe sur les droits de l'enfant (Domaine prioritaire 5 : Donner une voix à chaque enfant) ;
- la facilitation des analyses annuelles de la participation des enfants aux parlements, avec le soutien du Centre européen de recherche et de documentation parlementaires (CERDP) et d'Eurochild ;
- le soutien à un partage systématique d'informations et aux synergies avec d'autres organes du Conseil de l'Europe, tels que le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux, le Commissaire aux droits de l'homme et le Comité directeur pour les droits de l'enfant (CDENF) ; avec des institutions et organisations internationales et européennes, telles que le Comité des droits de l'enfant des Nations Unies, l'UNICEF, l'Union interparlementaire (UIP), la Commission européenne, le Comité des régions, le Parlement européen ; et avec des organisations du secteur bénévole comme Eurochild, Child Rights Connect et le Réseau européen des médiateurs pour enfants (ENOC) ;

- la représentation de la commission au nom de l'Assemblée dans les instances compétentes.

Le / la Rapporteur(e) général(e) rend compte périodiquement à la commission sur les mesures prises.